

L'accueil de loisirs

7 décembre 2021

Les différents accueils de loisirs

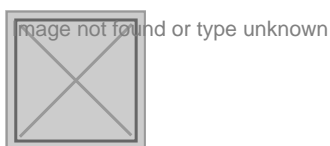
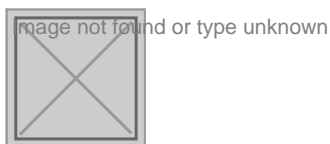
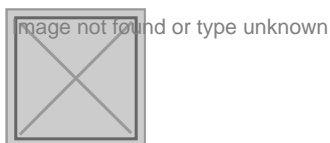
Chaque année, les jeunes Sébastienais peuvent se retrouver autour d'activités spécialement concoctées à leur intention dans les différents accueils de loisirs :

- centre de loisirs Marcellin Verbe pour les 3-5 ans ;
- centre de loisirs Aimée Verbe pour les 6-9 ans ;
- accueils de loisirs Marie Curie pour les 3-6 ans et 6-10 ans (à partir de septembre 2024).

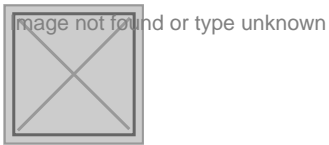
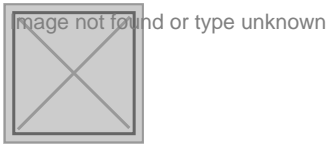
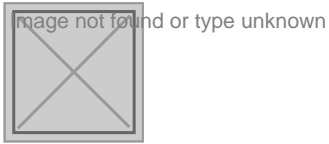
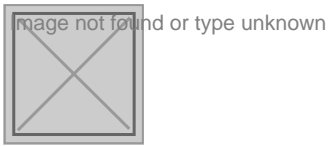
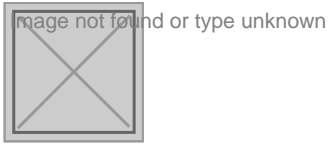
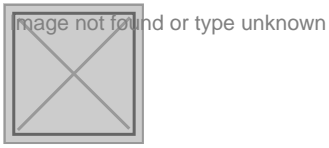
Encadrés par des animateurs professionnels motivés et imaginatifs, ils passent de super moments à deux pas de la maison.

Vacances de Noël

Programme Marcellin Verbe

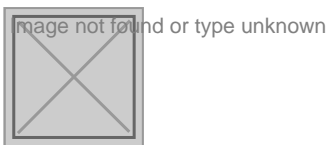
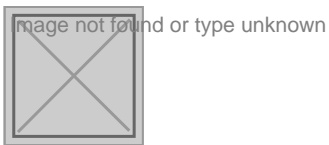


Programme Aimée Verbe

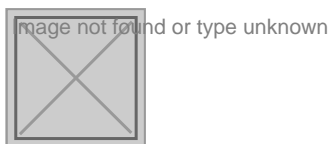
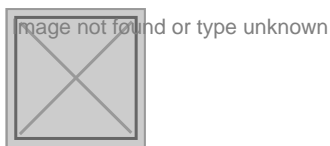


Programme Marie Curie

3/6 ans



6-10 ans



INFORMATION IMPORTANTE

À partir du 1^{er} septembre 2024, la Ville ouvre un **nouvel accueil de loisirs à l'école Marie Curie**, permettant de recevoir 70 enfants de 3/6 ans et 90 enfants de 6/10 ans. Fréquenteront ce lieu les enfants scolarisés à Marie Curie et au Douet.

Les accueils Marcellin Verbe et Aimée Verbe, permettant d'accueillir respectivement 120 et 148 enfants, restent ouverts et fonctionneront comme habituellement.

Fréquenteront ces accueils les enfants scolarisés aux écoles du Centre, Fontaine, Profondine ainsi que les écoles privées.

Les réservations et annulations sont désormais soumises à un calendrier de réservations.

[Retrouvez toutes les modalités de ce nouveau mode de réservation.](#)

La réservation est obligatoire et doit s'effectuer au minimum 10 jours avant la présence de votre enfant à l'accueil de loisirs et selon la capacité d'accueil.

En cas d'absence justifiée de votre enfant, vous pouvez nous adresser un justificatif directement depuis votre espace ou par mail à jeunesse@saintsebastien.fr.

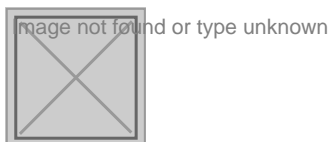
Réservation

Les réservations et les annulations se font uniquement via l'espace famille du Guichetnumérik dans la limite des places disponibles.

Le service Jeunesse reste disponible pour tout renseignement à jeunesse@saintsebastien.fr ou 02 40 80 86 25.

Aucune inscription n'est prise courriel ou par téléphone.

- [GuichetNumérik](#)



- [calendrier résa alsh 2024-25 | pdf | 35.92 Ko](#)

Fonctionnement

La fréquentation peut être régulière ou épisodique.

Mercredis :

ALSH Marcellin Verbe 3/5 ans – Aimée Verbe 6/9 ans

Écoles publiques : après-midi avec ou sans repas. Prise en charge des enfants par les animateurs dès la sortie de classe. Après-midi sans repas entre 13h30 et 14h.

Écoles privées : journée ou demi-journée avec ou sans repas :

- Matinée sans repas : accueil matin 8h-9h30 – accueil midi 11h30-12h
- Matinée avec repas : accueil matin 8h-9h30 – accueil après-midi 13h30-14h
- Après-midi sans repas : accueil après-midi 13h30-14h – accueil soir 17h-18h30
- Après-midi avec repas : accueil matin 11h30-12h – accueil soir 17h-18h30
- Journée avec repas : accueil matin 8h-9h30 – accueil soir 17h-18h30

ALSH Marie-Curie 3/5 ans et 6/9 ans

Écoles publiques : après-midi avec ou sans repas.

- Après-midi avec repas : prise en charge des enfants par les animateurs dès la sortie de classe. Accueil soir 17h-18h30
- Après-midi sans repas : accueil après-midi 13h30-14h – accueil soir 17h-18h30

Le S’Potes 10/14 ans : après-midi sans repas de 13h30 à 18h30 (accès libre)

Petites vacances

ALSH Marcellin Verbe 3/5 ans – Aimée Verbe 6/9 ans – Marie Curie 3/5 et 6/9 ans – Le S’Potes 10/14 ans

Accueil à la journée ou demi-journée avec ou sans repas :

- Matinée sans repas : accueil matin 8h-9h30 – accueil midi 11h30-12h
- Matinée avec repas : accueil matin 8h-9h30 – accueil après-midi 13h30-14h
- Après-midi sans repas : accueil après-midi 13h30-14h – accueil soir 17h-18h30
- Après-midi avec repas : accueil matin 11h30-12h – accueil soir 17h-18h30
- Journée avec repas : accueil matin 8h-9h30 – accueil soir 17h-18h30

Vacances d'été

ALSH Marcellin Verbe 3/5 ans – Aimée Verbe 6/9 ans – Marie Curie 3/5 et 6/9 ans

- Journée avec repas : accueil matin 8h-9h30 – accueil soir 17h-18h30
- Demi-journée sans repas : accueil après-midi 13h30-14h – accueil soir 17h-18h30

Le S'Potes 10/14 ans

Accueil à la journée ou demi-journée avec ou sans repas :

- Matinée sans repas : accueil matin 8h-9h30 – accueil midi 11h30-12h
- Matinée avec repas : accueil matin 8h-9h30 – accueil après-midi 13h30-14h
- Après-midi sans repas : accueil après-midi 13h30-14h – accueil soir 17h-18h30
- Après-midi avec repas : accueil matin 11h30-12h – accueil soir 17h-18h30
- Journée avec repas : accueil matin 8h-9h30 – accueil soir 17h-18h30

Multisports 8/12 ans

Accueil à la semaine : tous les après-midi dont 1 journée avec sortie.

- Accueil après-midi : 13h30-14h – accueil soir 17h-18h30
- Journée avec pique-nique : accueil matin 8h-9h30 – accueil soir 17h-18h30

Aucun dépassement d'horaire ne peut être toléré.

Lieux

Accueil de loisirs Marcellin et Aimée Verbe

Chemin de l'Ouche des Landes

44230 Saint-Sébastien-sur-Loire

École Marie Curie

14 rue du Bois Praud

44230 Saint-Sébastien-sur-Loire

Dérogations pour absences

- [jeunesse_derogation absence_A4 | pdf | 70.58 Ko](#)

VOTRE ENFANT EST INSCRIT DANS LES DÉLAIS ET ABSENT À L'ACCUEIL DE LOISIRS	DOCUMENT À FOURNIR
Si votre enfant présente des signes de maladie à l'accueil de loisirs. Vous êtes systématiquement prévenus afin de venir le chercher dans les plus brefs délais	Vous n'avez aucun document à fournir
<ul style="list-style-type: none">• Si vous avez une naissance, un décès dans la famille• Si votre enfant a une pathologie médicale particulière qui nécessite un rendez-vous chez un médecin ou un spécialiste ou doit suivre un protocole médical régulier• En cas d'accident• Et pour toute absence qui peut être justifiée	Nous vous remercions de bien vouloir présenter un justificatif (certificat de naissance, certificat de décès...) par courriel à jeunesse@saintsebastien.fr
Vous êtes demandeur d'emploi, en contrat à durée déterminée, intérimaire, intermittent du spectacle...	Une seule fois dans l'année, nous vous remercions de bien vouloir présenter : un bulletin de salaire ou une attestation employeur ou de pôle emploi (validité 1 an) par courriel à jeunesse@saintsebastien.fr

VOTRE ENFANT EST INSCRIT DANS LES DÉLAIS ET ABSENT À L'ACCUEIL DE LOISIRS	DOCUMENT À FOURNIR
<p>Votre planning de travail vous est fourni après le délai de réservation de présence de votre enfant à l'accueil de loisirs</p>	<p>Si vous vous trouvez dans cette situation, nous nous remercions de bien vouloir nous présenter une attestation employeur signée (validité 1 an) qui précise que votre planning de travail vous est délivré après le délai de réservation de votre enfant à l'accueil de loisirs et la faire parvenir par courriel à jeunesse@saintsebastien.fr</p>

Dans tous les cas nous vous remercions de bien vouloir prévenir le plus rapidement possible par courriel le service Jeunesse de l'absence de votre enfant à l'accueil de loisirs : jeunesse@saintsebastien.fr ou 02 40 80 86 25

Règlement intérieur

- [Activites-jeunesse_Reglement interieur_2024 | pdf | 424.92 Ko](#)

Contact

Service jeunesse

7 rue du Petit Anjou
44233 Saint-Sébastien-sur-Loire

02 40 80 86 25

Écrire

Du lundi au vendredi,
8h30 à 12h et 13h30 à 17h30
Fermé le jeudi matin

À voir aussi

Image not found or type unknown



Menus des centres de loisirs

[Restaurant scolaire de la Profondine](#)

La restauration

dans les ALSH et en séjours

Toutes les actualités Tous les événements



- [Contact](#)

- [À voir](#)